

BIBLIOGRAPHIE

Emile Mayrisch, 1862-1928. — Luxembourg, impr. de la Cour, Victor Buck. In-8° (185×240), 133 p. 1 pl.

Les sociétés Arbed et Terres Rouges viennent de consacrer une magnifique plaquette à leur vénéré président, feu Emile Mayrisch.

La reproduction d'un portrait de ce grand homme de bien fera immédiatement sentir à qui ne l'a pas connu quelles furent sa vigueur intellectuelle et sa puissance dans l'action¹. Après l'avis « A nos employés et ouvriers », par lequel fut annoncée la mort de M. Mayrisch, la plaquette reproduit les discours funèbres que prononcèrent le président du Conseil d'administration d'Arbed-Terres Rouges, le président du Conseil d'administration de la Société métallurgique des Terres Rouges, le directeur général d'Arbed-Terres Rouges, le secrétaire de la délégation centrale des employés d'Arbed, le président de la délégation centrale des ouvriers d'Arbed, le président de la section allemande du Comité franco-allemand d'information et de documentation, un représentant de la section française du Comité franco-allemand d'information et de documentation, le délégué titulaire du groupe français à l'Entente internationale de l'Acier, le président du Gouvernement luxembourgeois. — On trouve ensuite les émouvants messages de condoléances qui furent adressés soit à M. G. Barbanson, président du Conseil d'administration d'Arbed-Terres Rouges, soit à M^{me} et M^{lle} Mayrisch. — Puis une soixantaine de pages reproduisent des articles consacrés à la grande carrière du défunt par des journaux et des revues de Luxem-

¹ Le *Bulletin international* (t. LIX, n° 307, mars 1928, p. 286) a publié une notice nécrologique sur Emile Mayrisch, qui fut président de la Croix-Rouge luxembourgeoise de 1921 à 1923, et vice-président de cette Société depuis que S. A. R. le prince de Luxembourg en accepta la présidence effective ; cette notice, due au secrétaire général de la Croix-Rouge luxembourgeoise, M. A. Funck, est reproduite dans la présente plaquette.

BIBLIOGRAPHIE

Assurance-maladie libre.

bourg, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie, de Suisse. — Enfin, la plaquette donne au lecteur une notice biographique sur Emile Mayrisch et la liste des conseils d'administration auxquels il appartenait.

Bureau international du Travail. Etudes et documents, série M (Assurances sociales), n° 7. *L'assurance-maladie libre*. — Genève 1927. In-16 (24 × 16), VI et 504 p.

Après avoir analysé les données actuelles sur l'assurance-maladie obligatoire¹, nous pouvons connaître maintenant quels sont les divers modes de fonctionnement de l'assurance-maladie libre. Celle-ci existait déjà au moyen-âge au sein de la corporation et surtout dans le compagnonnage. Dans les pays imprégnés des traditions de libéralisme, où l'Etat n'intervient pas pour créer légalement l'assurance-maladie, le même esprit d'entraide qui animait autrefois les compagnonnages a fait créer des sociétés et mutualités diverses. Celles-ci sont en général « reconnues » par l'Etat, parfois aidées par lui (Suisse, Danemark). Ces caisses-maladies peuvent être sur la base d'une solidarité professionnelle ou simplement d'entreprises (le plus souvent organisées par les patrons eux-mêmes), d'une solidarité confessionnelle, nationale (caisses d'immigrés italiens), parfois d'une solidarité territoriale très large (Uruguay). On voit immédiatement que l'action de ces caisses est forcément réduite; elle le devient encore plus par les conditions exigées pour faire partie de ces mutualités. En général on ne peut contracter une assurance-maladie libre que si l'on a moins de quarante ans, si l'on jouit d'un parfait état de santé, si l'on réside dans la circonscription d'une

¹ Voy. *Revue internationale*, 10^{me} année, n° 110, février 1928, p. 136.